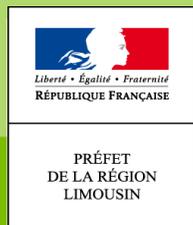


# **GESTION DES SOUS- PRODUITS (STERILES) ISSUS DE L'EXPLOITATION DES MINES D'URANIUM**

**Commission de suivi des sites  
du 23 juin 2015**



# SOMMAIRE

1. gestion des matériaux miniers
2. recensement des stériles
3. le cas de la station service de Bessines-sur-Gartempe
4. les suites et enseignements tirés

# Recensement des stériles miniers

- **1990** : arrêt réutilisation stériles miniers
- **circulaire 22 juillet 2009** : Demande de recenser les sites et de traiter ceux dont l'usage est incompatible avec la présence de stériles
- **2011/2012** : achèvement du recensement en Limousin, information ASN/ARS/IRSN/DREAL, présentation résultats élus et CSS (*pour la Haute-vienne le 05/07/12 et 12/07/12*)
- **16/05/13** : Mise en ligne des cartes de recensement sur le site internet DREAL
- **Circulaire 8 août 2013** : validation de la méthode de recensement et de traitement des sites

# Recensement des stériles miniers

## **Circulaire 8 août 2013** : modalités de traitement des sites en fonction de la dose efficace ajoutée annuellement et de consultation sur les résultats du recensement

- Cas « **travaux** » : lorsque la DEAA moyenne  $\geq 0,6$  mSv/an  
Les zones classées dans le cas « travaux » feront l'objet d'une recherche systématique d'actions correctives. Les objectifs seront fixés en fonction d'un bilan coûts/avantages élaboré par AREVA et des préoccupations locales.
- Cas « **discussion** » :  
Lorsque  $0,3 \text{ mSv/an} \leq \text{DEAA moyenne} < 0,6 \text{ mSv/an}$  et  $\text{DEAA max} \geq 0,6 \text{ mSv/an}$   
ou lorsqu'il existe un débit de dose élevé sur une zone d'extension réduite (certains cas initialement classés en « abandon » par AREVA pourraient être concernés).  
Les zones classées dans le cas « discussion » nécessiteront une évaluation plus spécifique pour statuer sur l'opportunité de la réalisation de travaux d'assainissement.
- **Autres cas** :  
Tous les autres cas (dont notamment les cas « abandon » définis dans la méthodologie AREVA et non considérés ci-avant) ne donneront pas lieu à étude ou action particulière de la part d'AREVA.

# Recensement des stériles miniers en Haute-vienne

**22 communes investiguées (dont 3 hors survol - HS)**

**15 communes avec 128 zones correspondant à une présence de stériles : Ambazac, Bersac-sur-R, Bessines-sur-G, Compreignac, Cromac, Jouac, Mailhac-sur-B, Razes, St-léger-la montagne, St-Martin-le-mault, St Pardoux, St Sylvestre, Ste-Marie-de-Vaux (HS), St-Sornin-le-lac (HS), Bonnac-la-côte (HS)**

**6 fiches « travaux » (dont 1 sans travaux/affleurement naturel à Saint-Sylvestre)**

**24 fiches « à discuter »**

**98 fiches « sans action » – mémoire à conserver**

# Recensement des stériles miniers en Haute-vienne

## Bilan de la consultation du public

- Consultation du public entre juillet et septembre 2014 :
  - Objectif : solliciter la mémoire individuelle et collective afin de signaler le cas échéant des lieux connus de réutilisation de stériles qui ne figureraient pas sur les livrets
  - Période estivale prolongée pour obtenir les remarques des habitants ainsi que potentiellement des propriétaires de résidences secondaires
- Un habitant de Bessines indique avoir fait sa dalle béton à partir de granulats récupérés à Bellezane dans les années 90 → investigation menée par Areva, aucune augmentation de la radioactivité au contact de la dalle.
- 2 habitants à Bonnac la côte signalent un point chaud sur la fiche 87.1C → sera traité séparément.

# Fiches « travaux » en Haute-vienne

- 5 fiches « travaux » : fiches travaux reçues et dont le principe est validé (DREAL/ASN). Les travaux seront lancés en 2015, sous réserve de validation du lieu sur lequel ils seront rapatriés (cf. PPT suivante)
- Les stériles seront enlevés sur les zones identifiées sur les communes de :
  - Bessines (parking d'entreprise et terrain inutilisé à proximité),
  - Compreignac (4 cours d'habitations, parking et portion de route à Margnac)
  - Razès (cour de 2 entreprises et salle communale)

# Fiches « à discuter » en Haute-vienne

- 24 fiches relevant de cette catégorie en Haute-vienne
- Areva a effectué les investigations complémentaires et fera des propositions (travaux ou abandon) sur les cas « à discuter » qui seront analysées conjointement par les services de l'état (ARS, ASN et DREAL) puis présentées en CSS
  - Parmi elles, la fiche 87B-63 signalée par l'APPA (Association pour la Préservation du Patrimoine d'Ambazac) correspondant à un chemin d'accès au site des Vieilles Sagnes [ $DEAA_{\text{moy}} = 0,34$  mSv/an]